

The background of the slide is an aerial photograph. The top portion shows a wide, flat landscape with green fields and distant hills under a clear blue sky. The bottom portion shows a large, deep quarry with multiple terraced levels. The quarry walls are composed of reddish-brown and grey rock. The floor of the quarry is a mix of grey gravel and white material, possibly lime or cement. The quarry is bordered by green trees on the left side.

Séance d'information en prévision de l'enquête publique

par les villes de Rochefort et de Marche-en-Famenne

29 janvier 2025

1. Mot d'introduction par la Ville de Rochefort

Rappel des étapes de la procédure



Janvier 2021	Soumission du dossier de base → Demande de Lhoist pour initier une révision du plan de secteur
Février 2021	Réunion d'Information Préalable → Présentation du projet au public
Mars 2022	Arrêté du Gouvernement Wallon : projet de plan → Feu vert pour étudier la révision proposée et délimitation du périmètre à étudier
Mai 2022	Arrêté du Gouvernement Wallon: contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) → Définition des aspects à étudier par le bureau agréé

Rappel des étapes de la procédure

Août 2022	Notification du bureau agréé (ARIES) → Choix du bureau en charge du RIE
Décembre 2022	Soumission du RIE Phase 1 → Aspects socio-économiques ainsi que la compatibilité avec différents codes, schémas et plans wallons
Avril 2024	Soumission du RIE Phase 2 → Aspects environnementaux, dont l'hydrologie, l'hydrogéologie, le paysage, les vibrations, le bruit, l'air, etc.
Mai 2024	Soumission du RIE final

Rappel des étapes de la procédure

3 Février
→ 19 Mars 2025

Enquête publique

→ Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) consultable par le public

AUJOURD'HUI

Séance d'information (non-obligatoire) à l'initiative des Communes de Marche-en-Famenne et Rochefort en vue de vous présenter le dossier qui sera soumis à l'enquête publique

Contenu du
dossier soumis
à enquête

- *Dossier de demande*
- *Arrêtés du 08.03.2022 (adoption du projet de plan) et du 04.05.2022 (fixation du contenu du RIE)*
- *Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)*
- *Copie des avis, observations et suggestions émis en application de la procédure*

SUITE des étapes de la procédure

*Fin 2025 ?
(pas de délai de
rigueur)*

*Adoption du plan
→ Décision du Ministre de l'Aménagement du Territoire*

*Début 2026 ?
(estimation)*

*Entrée en vigueur de la révision de plan de secteur
→ Feu vert pour la soumission de demande de permis pour l'extension de carrière*

PEPS
communication

MÉDIATEUR

Bénédicte ROBERT

Consultante en communication



CONTACT

📍 Avenue Constantin de Gerlache,
n°33/4 | B-4000 Liège

☎ +32 (0)4 337 53 05 (Tel./Fax)

📠 + 32 (0) 476 76 15 52

@ benedicte@pepscommunication.be

🌐 www.pepscommunication.be

DEMANDEUR



Mr A. Riguelle

Directeur opérationnel, Europe de l'Ouest

Mme L. Indri

Responsable Relations Extérieures, Belgique

Mr H. Schirosi

Directeur de l'Usine de On-Jemelle

BUREAU D'ÉTUDES



Mme P. Garreau

Chef de projets
Région wallonne

INITIATIVE COMMUNALE

- ✓ Réunion officieuse : non prévue par la législation
- ✓ Aider les citoyens à mieux comprendre le dossier
- ✓ Permettre un contact avec le porteur de projet
- ✓ Obtenir des réponses de la part du bureau d'études

POUR LE BUREAU D'ETUDES

- ✓ Présentation des principaux éléments du rapport sur les incidences environnementales (RIE)

POUR LES CITOYENS

- ✓ Prendre connaissance du projet envisagé
- ✓ Poser des questions à ce sujet
- ✓ S'assurer que leurs préoccupations sont prises en compte

POUR LE DEMANDEUR

- ✓ Poursuivre le dialogue avec les riverains tout au long de la procédure

DÉROULÉ DE LA RÉUNION



19:00 - 20:00

- ✓ Présentation du projet
- ✓ Présentation du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- ✓ Présentation disponible ultérieurement sur le site internet de Lhoist
- ✓ Merci de ne pas interrompre les présentations et d'attendre la seconde partie de la réunion afin de poser vos questions.

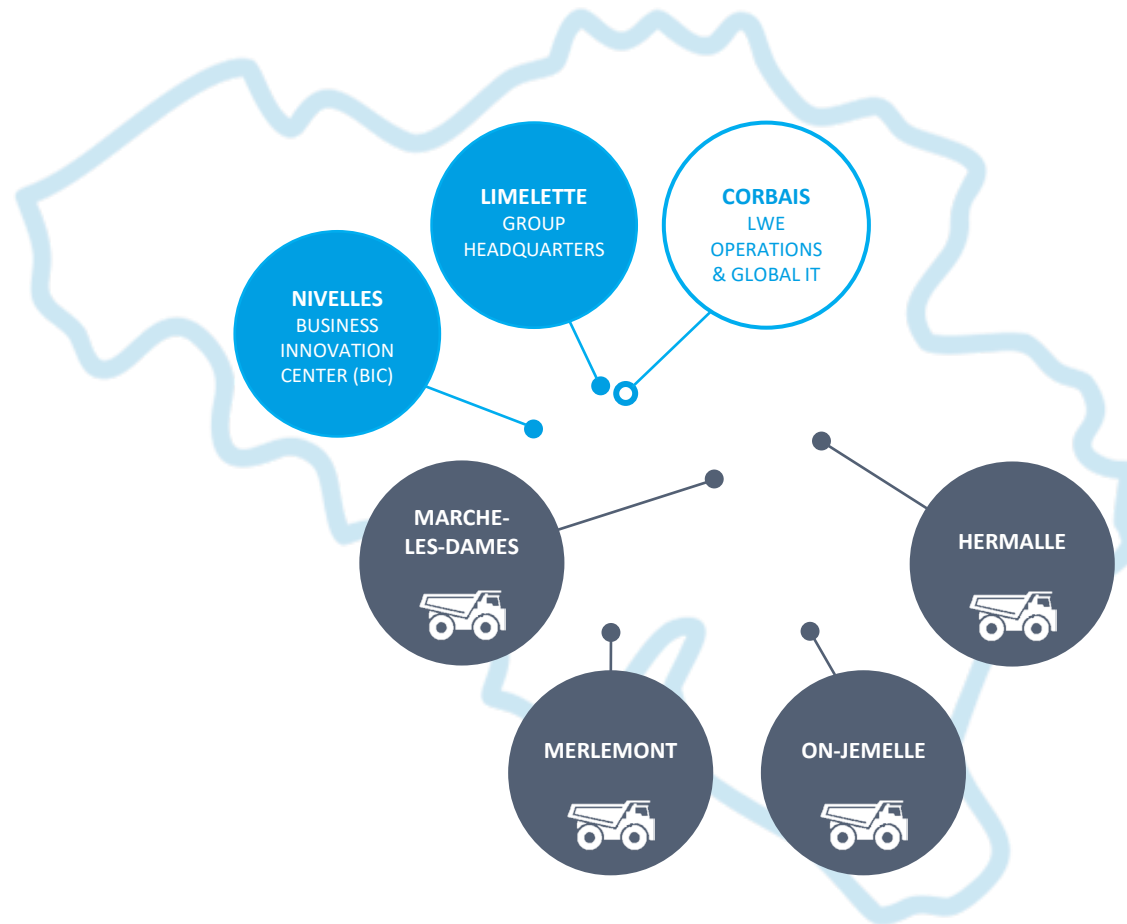


20:00 - 21:15

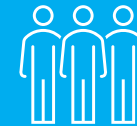
- ✓ Questions – réponses
- ✓ Possibilité de revoir les slides durant la seconde partie de la réunion
- ✓ Conclusion et fin de la réunion

A propos de Lhoist

Les activités de Lhoist en Belgique



4 sites de
production



680 collègues



1 centre R&D



+ de 135 ans d'expertise

Fondé en 1889 et situé en Belgique, le groupe Lhoist est l'un des principaux producteurs de chaux, de dolomie et de solutions à base de minerais dans le monde.

Entreprise familiale

Notre entreprise s'est développée de génération en génération et est aujourd'hui présente dans plus de 25 pays autour du globe, avec des sites en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie-Pacifique.

Nos produits ouvrent la voie à un avenir meilleur

Nos produits, issus de ressources naturelles, répondent aux besoins quotidiens de la société. Ils sont utilisés dans une grande variété d'applications actuelles, et contribuent à préparer la transition énergétique de demain.



La chaux est essentielle dans de nombreux secteurs d'activités



La chaux, la dolomie et nos solutions minérales jouent un rôle clé dans les applications actuelles et futures, tout en répondant aux besoins des secteurs les plus exigeants.

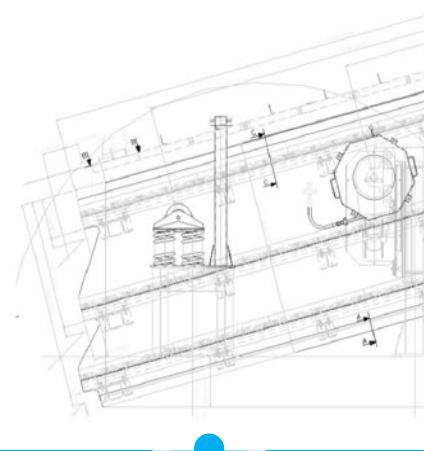
Nos produits sont également essentiels à la transition énergétique.



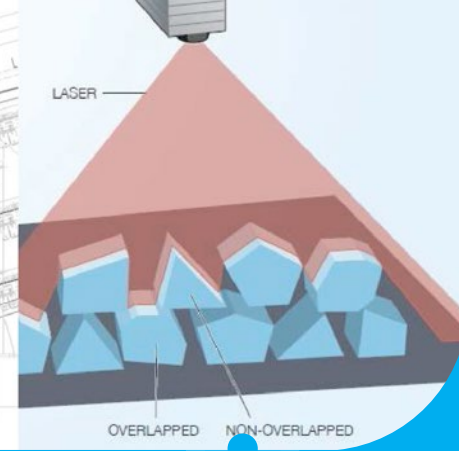
Analyse de géolocalisation et réalité augmentée pour l'exploitation des carrières



Relevés par drone sur les carrières et les stocks



Maintenance prédictive à l'aide de capteurs de dernière génération



Mesure de la taille des particules à l'aide d'une projection laser et d'une caméra 3D

L'usine de On-Jemelle, un acteur local important

Historique

- La carrière de la Boverie est exploitée depuis 1956.
- Seule usine à chaux du groupe Lhoist en Belgique.

Production actuelle

- 510.000 tonnes/an de calcaire de très haute qualité sont extraites chaque année de la carrière de la Boverie avec les meilleures technologies disponibles.
- L'usine produit 200.000 tonnes/an de chaux à partir de ce calcaire.

Emploi

- A ce jour, le site emploie 101 personnes dont la grande majorité habitent ces deux communes.
- L'activité de l'usine génère également de nombreux emplois indirects (± 200 ETP) dans les secteurs du transport, de la maintenance, du génie civil, des activités extractives et de la construction, etc.





Projet d'extension en surface de la carrière de la Boverie

L'usine de On-Jemelle est confrontée depuis plusieurs années à un risque de rupture d'approvisionnement.

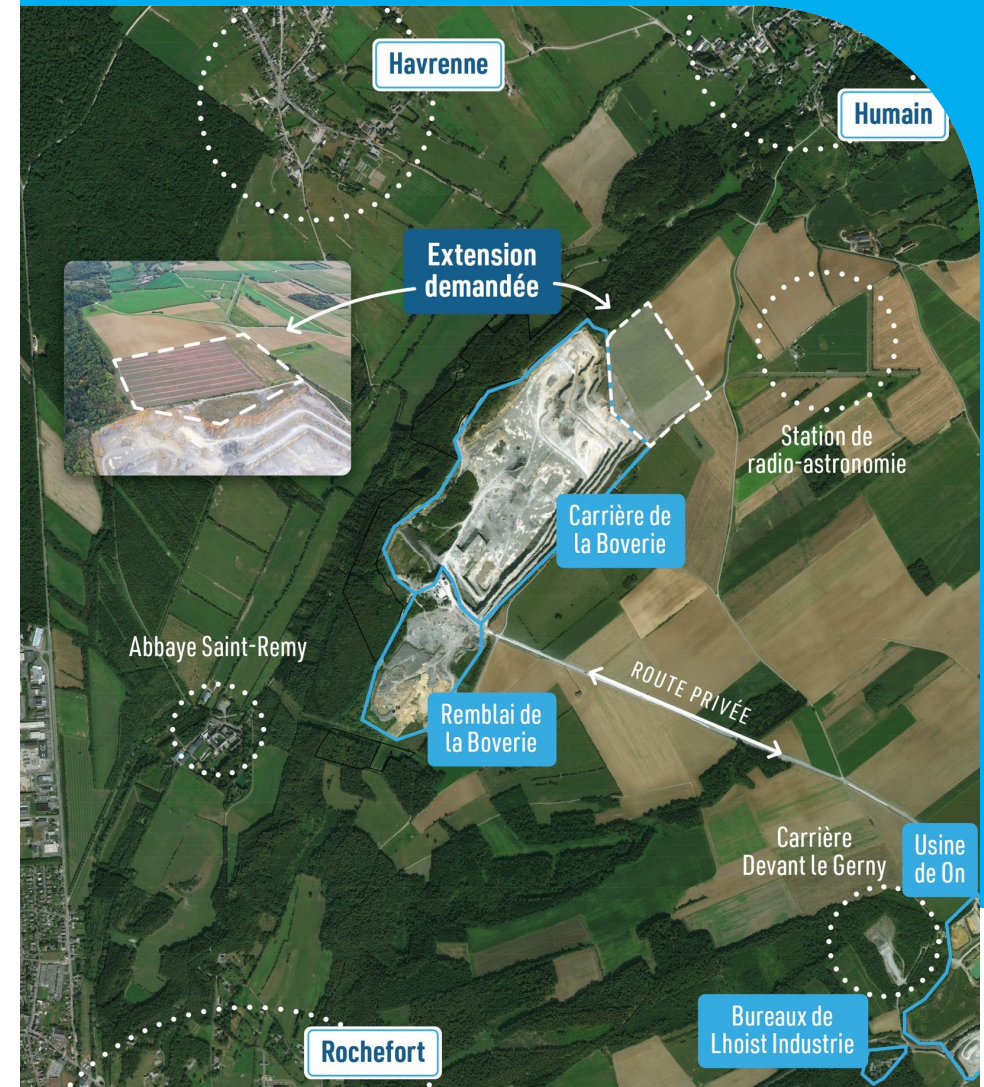
Situation en 2020

- 900.000 tonnes de calcaire étaient extraites chaque année de la carrière de la Boverie pour une production de 340.000 tonnes de chaux par an.
- En poursuivant ce rythme de production de chaux, la réserve calcaire que Lhoist est autorisée à exploiter sur la commune de Rochefort aurait été épuisée en 2026.



2021: lancement d'une procédure de révision de plan secteur pour pouvoir étendre la carrière de la Boverie en surface.

- Pour maintenir l'activité sur le long terme, une extension en surface de la carrière était cruciale.
- Lhoist a donc identifié une parcelle située sur ses terrains qui pourrait être exploitée et qui permettrait de prolonger de 14 ans la durée de vie de sa carrière.
- Dès lors que la parcelle identifiée par Lhoist se situe sur une zone agricole, il fallait d'abord procéder à une révision du plan de secteur avant de pouvoir l'exploiter. Ceci constitue la seule façon d'éviter une rupture totale d'approvisionnement.
- C'est pourquoi, en 2021, Lhoist a entamé une procédure de révision de plan de secteur qui sera suivie par une demande de permis pour l'exploitation de l'extension de la carrière.



2024: Lhoist adapte la production pour pérenniser l'activité du site

Lhoist est confronté à un décalage entre l'épuisement des réserves autorisées et l'obtention du permis pour l'extension de la carrière.

- Les procédures longues et complexes mettent à risque la probabilité de recevoir le permis pour l'extension de la carrière avant 2026, date à laquelle les réserves autorisées devaient initialement être épuisées si Lhoist continuait à exploiter la carrière au même rythme de production.

Début 2024 : réduction temporaire de l'activité du site

Lhoist a réduit temporairement le niveau d'activités du site et la production de chaux à 200 kt/an (vs. 340 kt/an en 2020) afin de :

- ✓ préserver l'emploi.
- ✓ préserver le savoir-faire et l'expertise du personnel du site.
- ✓ prolonger la durée de vie du gisement de la Boverie.
- ✓ garantir l'approvisionnement en pierre calcaire.
- ✓ offrir un service continu auprès des clients.
- ✓ ne pas mettre les outils à l'arrêt complet.

L'ambition de Lhoist est de ramener l'activité à son niveau de 2020 dès l'obtention du permis.

Visualisation de l'évolution de l'exploitation de la nouvelle zone

14,61 ha

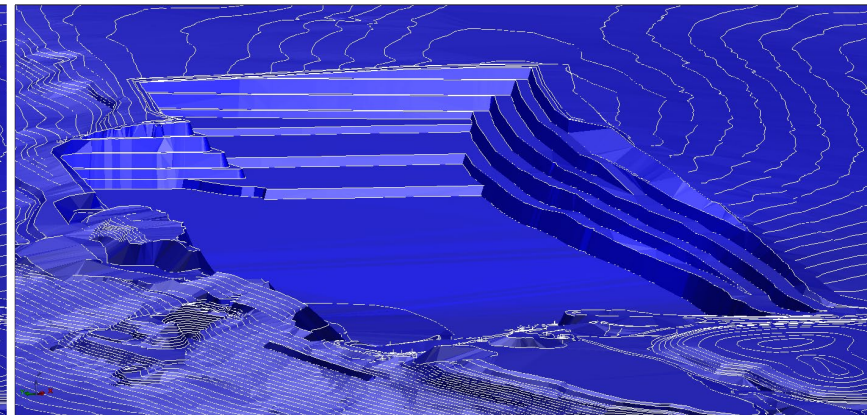
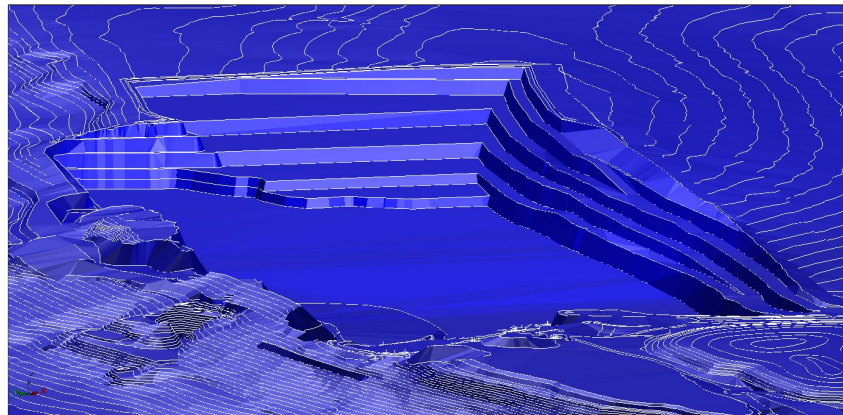
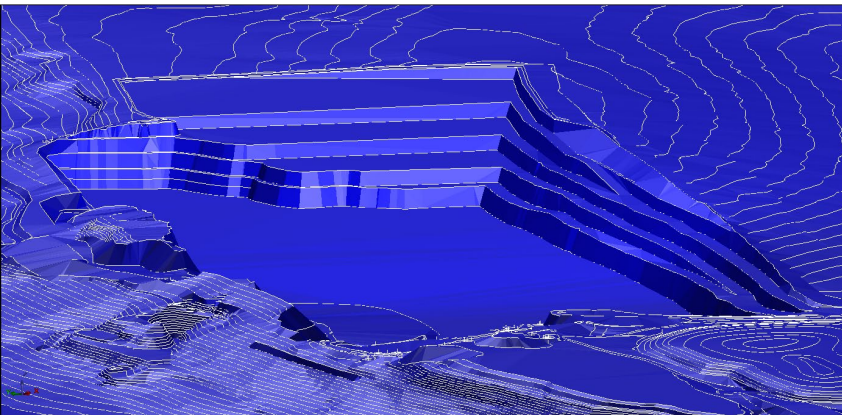
14,61 hectares de superficie

13 213 000 t

L'extension devrait fournir 13,2 millions de tonnes de pierre supplémentaires pour la production de chaux

+14 ans

Projection de 14 années supplémentaires de production



Conclusion : projet crucial pour Rochefort et la Wallonie

La chaux est
essentielle



Durabilité
locale



Acteur
économique
important



Formation et
expertise locales



Conclusion : projet crucial pour Rochefort et la Wallonie

La chaux est essentielle

- Nos produits sont dérivés de ressources naturelles et jouent un rôle crucial dans les besoins quotidiens de la société.
- Ils sont essentiels pour diverses applications dont on a besoin aujourd'hui et qui sont nécessaires pour soutenir la transition énergétique de demain.
- Par exemple, rien qu'au niveau de Rochefort, la station d'épuration traitant les eaux usées utilise 150 t/an de chaux.



Durabilité locale

- En produisant localement des matériaux de haute qualité, Lhoist contribue à réduire la dépendance aux importations et valorisant les richesses naturelles wallonnes.



Acteur économique important

- Lhoist est un moteur économique important pour les communes de Rochefort et Marche-en-Famenne, tant au niveau des emplois directs qu'indirects.

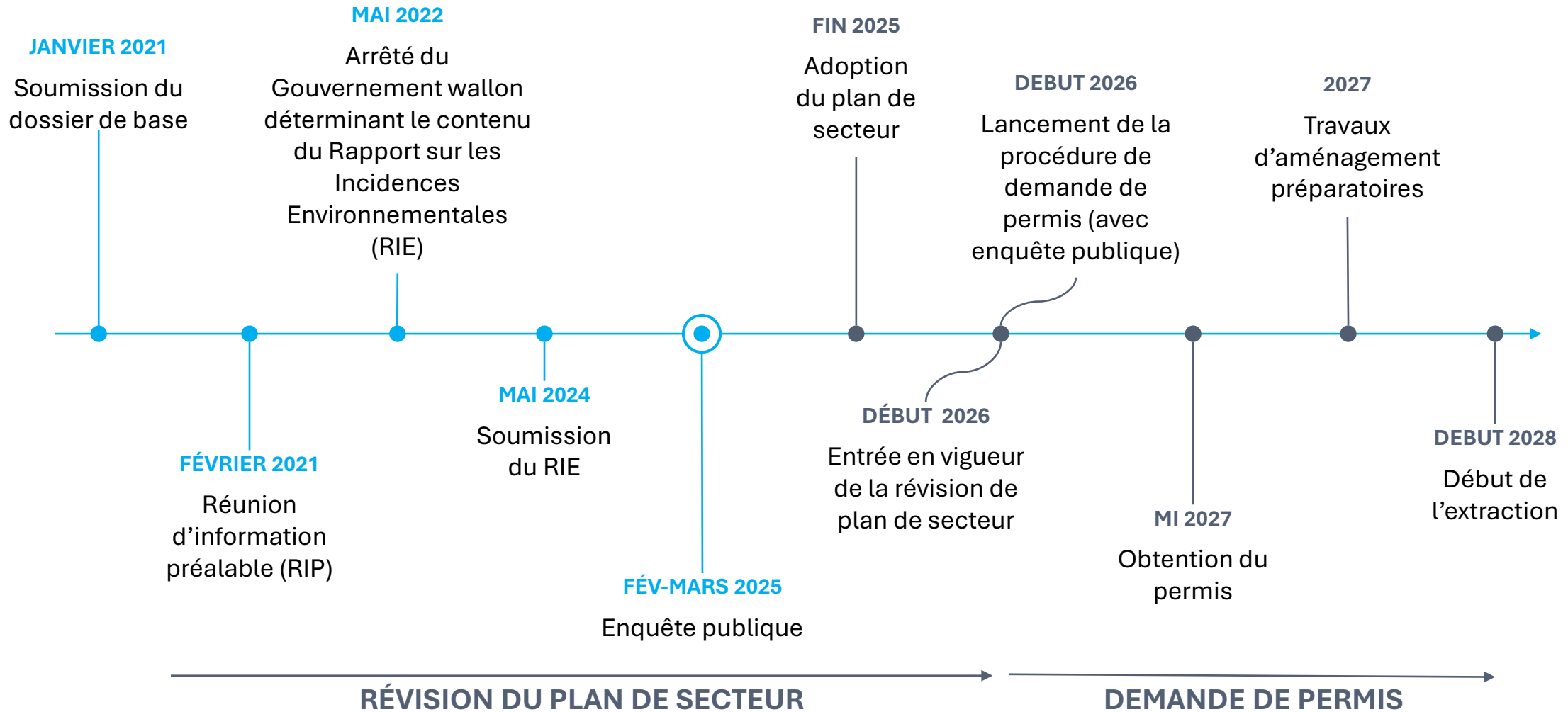


Formation et expertise locales

- Lhoist investit dans la formation de son personnel, contribuant au développement des compétences locales et au maintien de savoir-faire spécifiques dans la région.

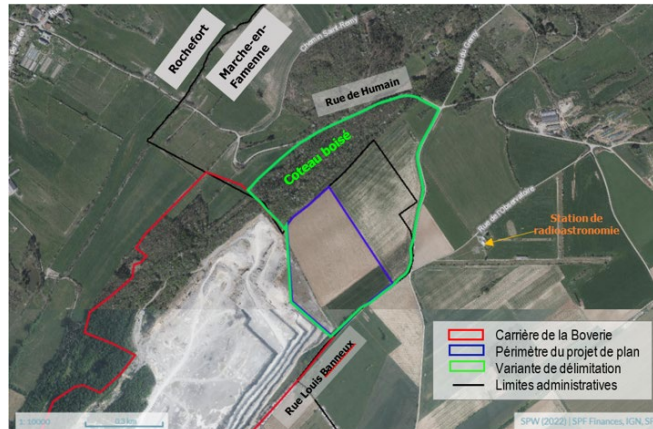


Etapes-clés du projet d'extension en surface



Analyse d'alternatives de délimitation

A la demande du Gouvernement Wallon (Arrêté du 04 mai 2022), Aries a étudié 2 alternatives de délimitation :



- **Localisation** : Rochefort & Marche-en-Famenne
- **Superficie** : 41,4 hectares en zone agricole & zone agricole avec périmètre de préservation de la station & zone forestière
- **Affectation proposée** : zone d'extraction (avec zone naturelle en teinte de fond)



- **Localisation** : Rochefort
- **Superficie** : 17,2 hectares en zone d'extraction
- **Affectation proposée** : zone agricole (3,3 hectares) & zone forestière (13,9 hectares)

Le projet qui sera mis à enquête publique le 03 février 2025 est [le projet initial de 14,61 ha](#) qui [ne reprend pas ces alternatives](#)

An aerial photograph of a vast landscape under a clear blue sky. In the foreground, there are rolling hills and fields. In the middle ground, a small town or village is visible. In the background, a range of mountains is partially obscured by a layer of white clouds. The overall color palette is dominated by blues and greens.

erics



CONSULTANTS

Bureau d'études et de conseils en environnement et développement durable

Rapport sur les incidences environnementales

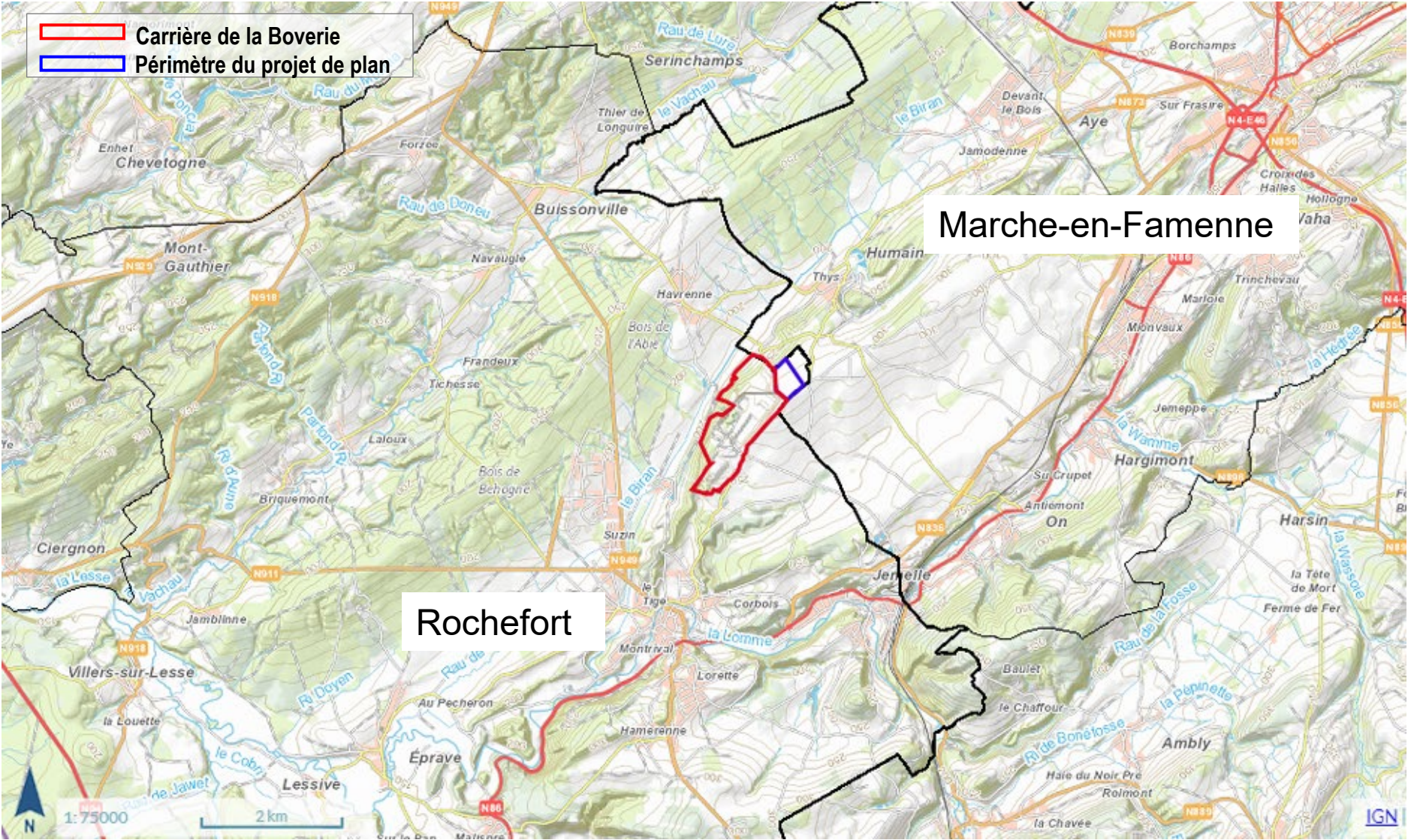
Révision de plan de secteur

Dinant-Ciney-Rochefort (Planches 54/7 et 59/3)

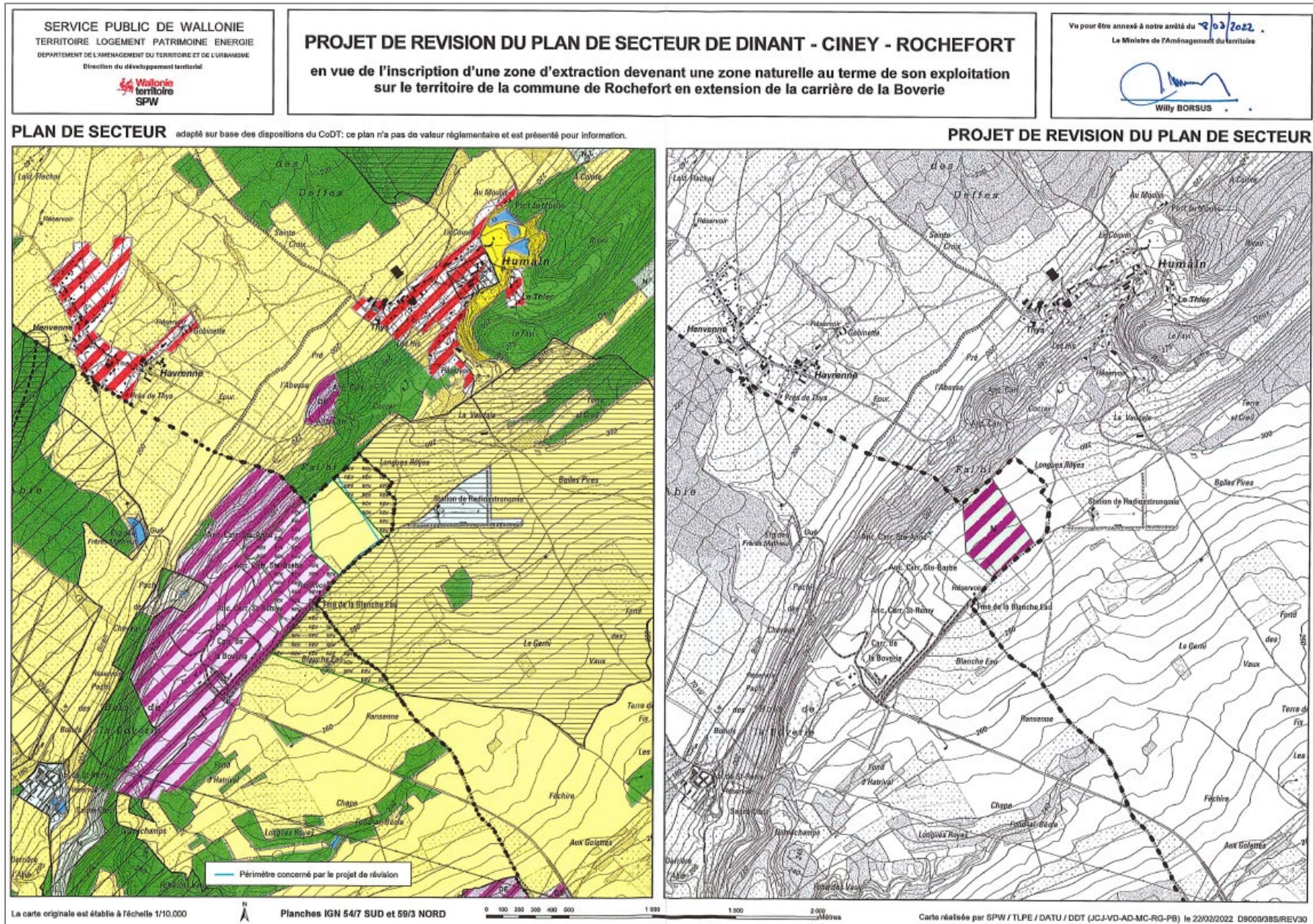


Enquête publique

29 janvier 2025

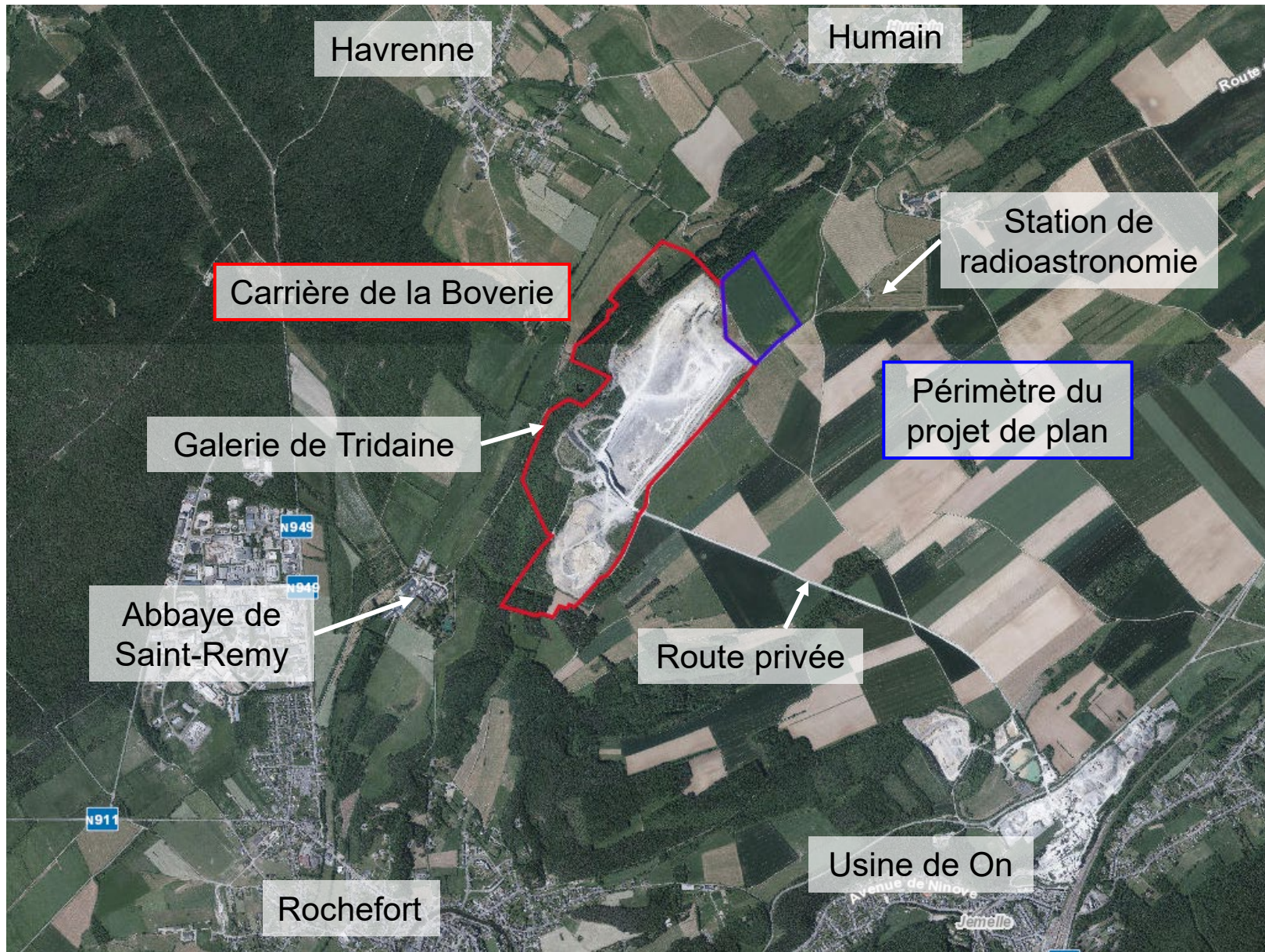


Plan de secteur



Contexte local

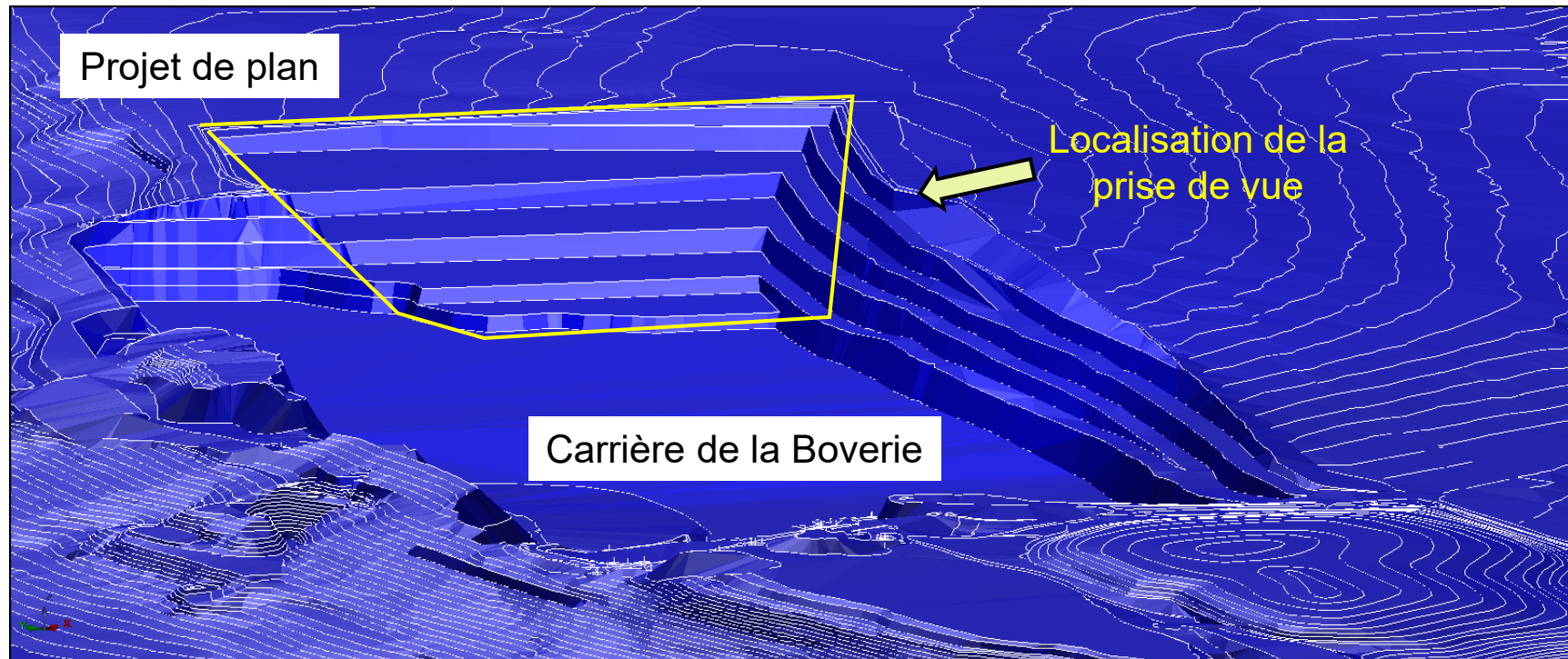
- Actuellement : zone agricole de 14,61 ha



Objectifs et éléments clés de la demande

- **Inscription d'une Zone d'Extraction en lieu et place d'une Zone Agricole :**
 - 14,61 ha
 - Zone d'extraction devenant zone naturelle au terme de l'exploitation
 - Pas de compensation planologique
- **Uniquement territoire communal de Rochefort**
- **Parcelles concernées = propriétés de Lhoist**
- **Poursuite de l'activité extractive et de la production de chaux**
- **Gisement épuisé à l'horizon 2029 (au rythme de 200 kT/an de chaux)**
- **Extraction de calcaire -> granulats et chaux**
- **Fabrication des produits à l'usine Lhoist de On à 3km au sud**
- **Gisement de qualité (caractéristiques chimiques spécifiques)**
- **Un peu moins de 15 ans de réserves (au rythme de 900 kt/an) -> 13.213 kt de calcaires**
- **Retour à un rythme similaire à la période 2020/2023**
- **Extraction au-dessus du niveau supérieur de la nappe aquifère (fosse en gradins)**

Vue sur le périmètre de projet de plan/projection



- CoDT : **objectifs rencontrés**
 - Utilisation parcimonieuse des ressources du sous-sol
 - Besoins sociaux et économiques de la collectivité
 - Pas d'augmentation de consommation énergétique
 - Limitation du transport par la route

- SDT : **objectifs partiellement rencontrés**
 - Éviter la dispersion et la multiplication des zones exploitées pour leur sous-sol
 - Garantir l'exploitation optimale d'un gisement reconnu
 - Soutenir une économie créatrice d'emplois
 - Localiser les activités et organiser les déplacements de manière cohérente
 - Protéger et valoriser les ressources naturelles et le patrimoine
 - Durée d'exploitation (14 ans) < 30 ans → *Alternatives de délimitation étudiées à la demande du Gouvernement*

- Production de calcaire (« chimiquement purs et impurs ») sur le site On/Jemelle :
 - Pour la fabrication de chaux et de granulats (majoritairement pour la sidérurgie)
 - Usine de On (chaufournerie) alimentée par la carrière
 - Secteurs consommateurs multiples (**sidérurgie**, **génie civil**, industrie verrière, chimie, papier, agriculture, pharmacie, environnement, etc.)

- LHOIST sur le marché :
 - Ventes sur le marché belge majoritairement (80%) / le solde vers le Luxembourg et les Pays-Bas
 - Deux producteurs de chaux en Wallonie : LHOIST (On) et Carmeuse (Aisemont et Moha)
 - Aucun produit concurrent à la chaux dans les applications fournies par l'usine de On

- Perspectives de croissance :
 - Sur le court terme : Augmentation généralisée des coûts, impact sur les coûts de production mais pas de menace sur la compétitivité
 - Sur le long terme : Conservation de l'activité de production de chaux via la croissance des secteurs de l'environnement (désulfuration des gaz de combustion, traitement des eaux usées et de la potabilisation de l'eau) et de l'agriculture et la reprise attendue du marché de la construction, stimulé par la modernisation d'infrastructures vieillissantes et la modernisation de l'habitat -> Retour à la hausse pour la production envisagée pour la zone d'extension.

Justification socio-économique – IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUE

- 101 travailleurs directs LHOIST On/Jemelle
- $\pm$ 300 ETP (*Equivalents Temps Plein*) directs + indirects (fournisseurs, sous-traitants, transport, etc.)
- Transferts fiscaux LHOIST vers la collectivité : $\sim$ 11.458.000 € / an (7,42 €/tonne abattue)

→ Si le plan n'est pas mis en œuvre :

- Cessation de l'activité extractive par manque de réserves
- Fermeture de l'usine de On
- Création d'un monopole de production de la chaux en Belgique (Carmeuse)
- Perte de revenus financiers pour les parties prenantes belges et wallons
- Dépendance à l'approvisionnement extérieur
- Augmentation des livraisons depuis l'étranger (et donc émissions et nuisances)

CRITÈRES ET ALTERNATIVES DE LOCALISATION

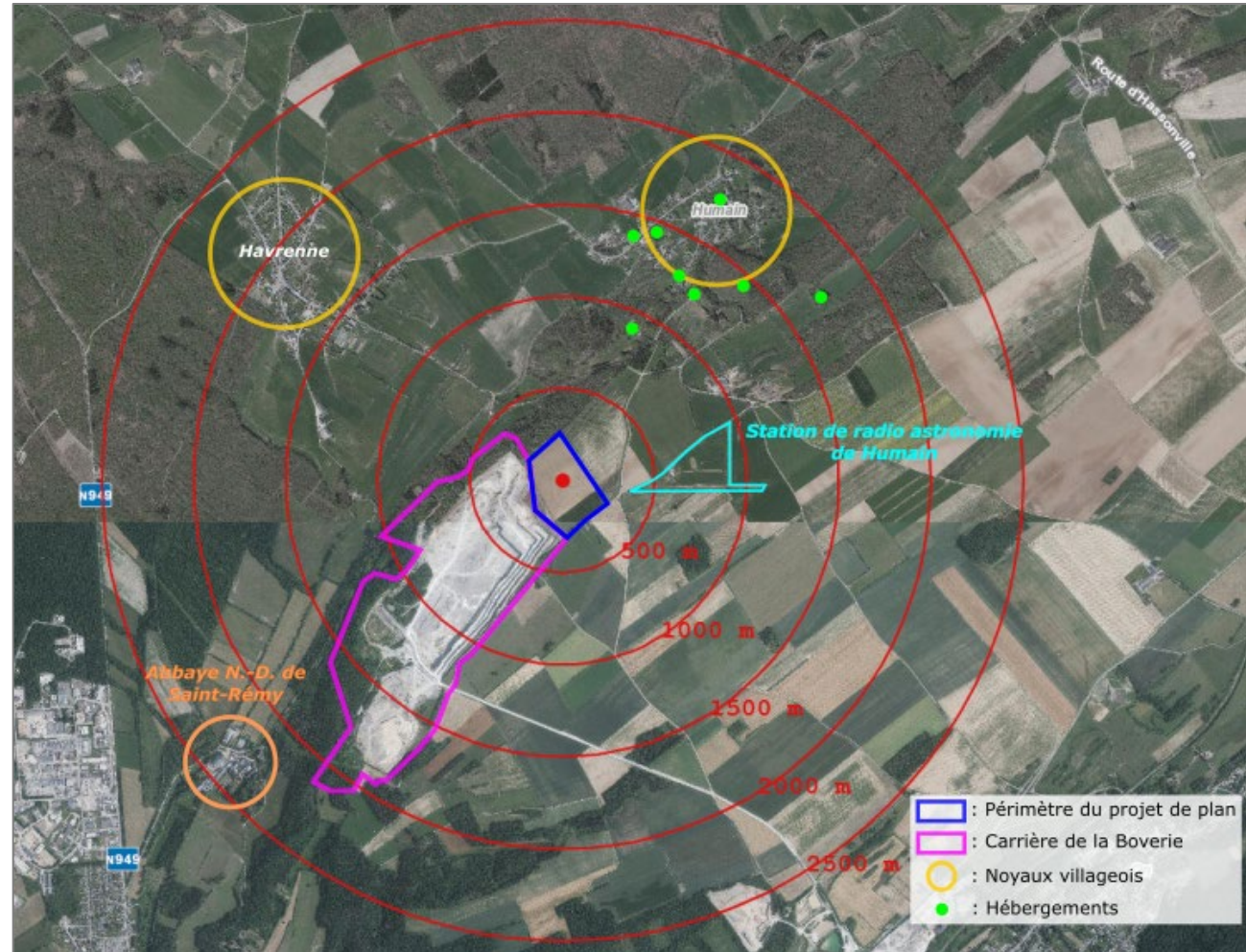
- Approfondissement de la zone actuelle : Non envisagé en raison de controverses et litiges divers quant à la faisabilité liée à l'existence d'une servitude de partage de l'eau datant de 1833
- Disponibilité foncière en dehors de la carrière de La Boverie : Critères de localisation :
 - Rayon de 20 km autour de l'usine de On
 - Horizon géologique comparable
 - Superficie ≥ 14 ha
 - Affectation en zone d'extraction au plan de secteur
 - Occupation du sol en situation actuelle compatible avec l'activité extractive
 - Aucune zone d'extraction ou de dépendances d'extraction libre d'une activité extractive déjà en cours n'est localisée au droit d'un gisement de même nature à celui visé dans le projet.
- Autres sites d'approvisionnement : ↑ des nuisances, des émissions et des surcouts liés au transport

→ Aucune alternative de localisation n'est sélectionnée

Contraintes, potentialités et effets

Activités humaines

- Suppression de 12,28 ha de surface agricole (2 parcelles agricoles/1 agriculteur -> 0,17% des terres agricoles à Rochefort)
 - Résiliation du bail anticipée
- Rapprochement de la station de radioastronomie de Humain (périmètre à 240 m au NE)
 - Etude finalisée en 2015 : pas de risque significatif sur les observations scientifiques de la station
- Cadre de vie pas/peu impacté pour les habitations les plus proches
- Maintien de l'activité et des emplois à la carrière et à l'usine de On



Contraintes, potentialités et effets

Topographie, paysage, cadre bâti et patrimoine

- Aucun bien immobilier au sein du périmètre
- **Pas d'impact** sur le patrimoine (éléments patrimoniaux éloignés)
- Rapprochement de l'activité extractive de noyaux d'habitats mais pas de proximité directe
- Creusement du relief et nouveau paysage -> **impact très limité** : pour les vues longues depuis le NW (à +2,5 km, vue restreinte -> peu perceptible) et pour les vues courtes depuis le SE (depuis la voirie longeant le site).



Contraintes, potentialités et effets

Topographie, paysage, cadre bâti et patrimoine

▪ **Recommandation:**

- ❑ Prévoir un dispositif d'isolement en pourtour du périmètre du projet de plan (merlon sur la frange sud-est, densification de la végétation sur la frange nord-ouest + barrière de sécurité).



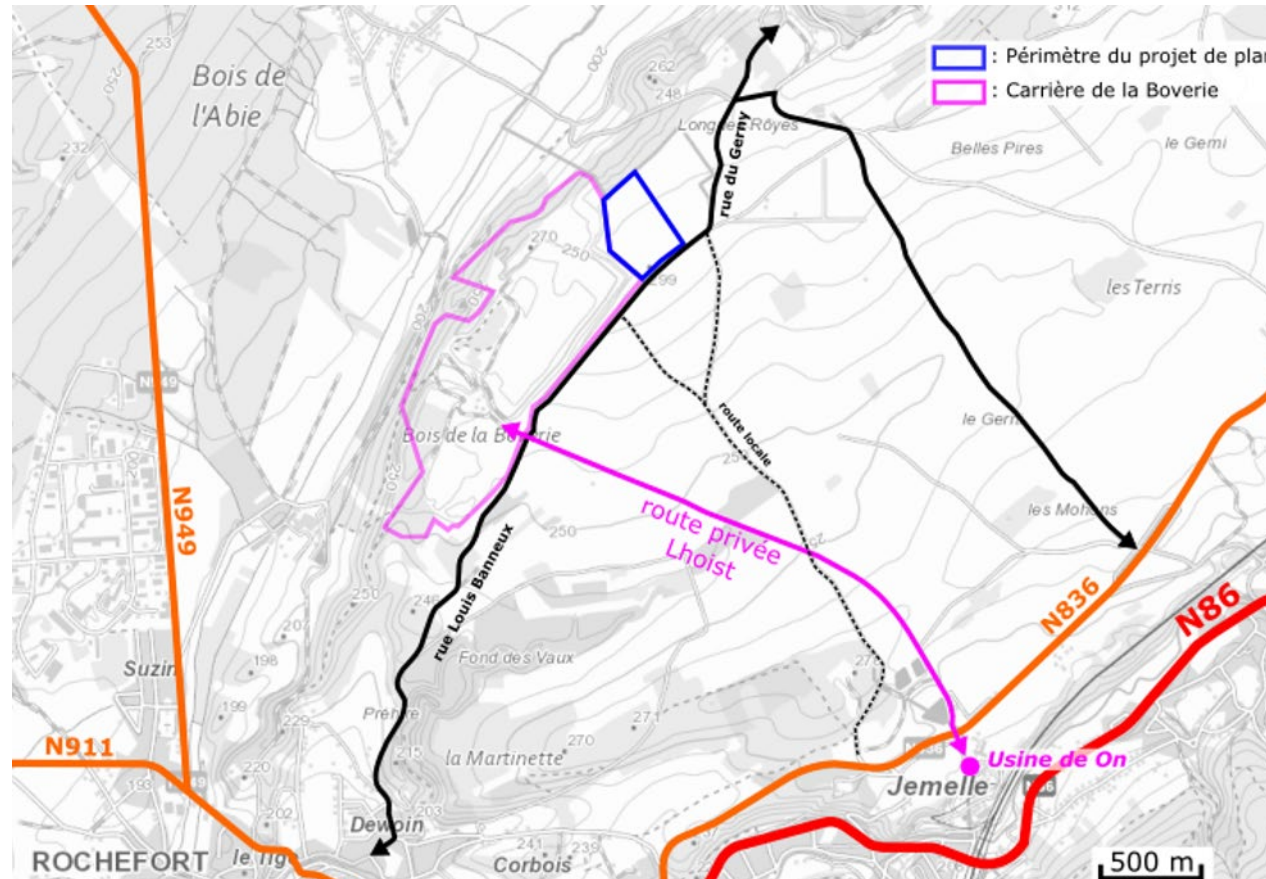
Contraintes, potentialités et effets

Mobilité

- Trafic similaire à la période 2020/2023
- Route privée Lhoist pour approvisionner l'usine de On
- Toujours 6 à 7 trains/semaine au départ de l'usine de On
- Périmètre qui n'est traversé par aucune voie de communication

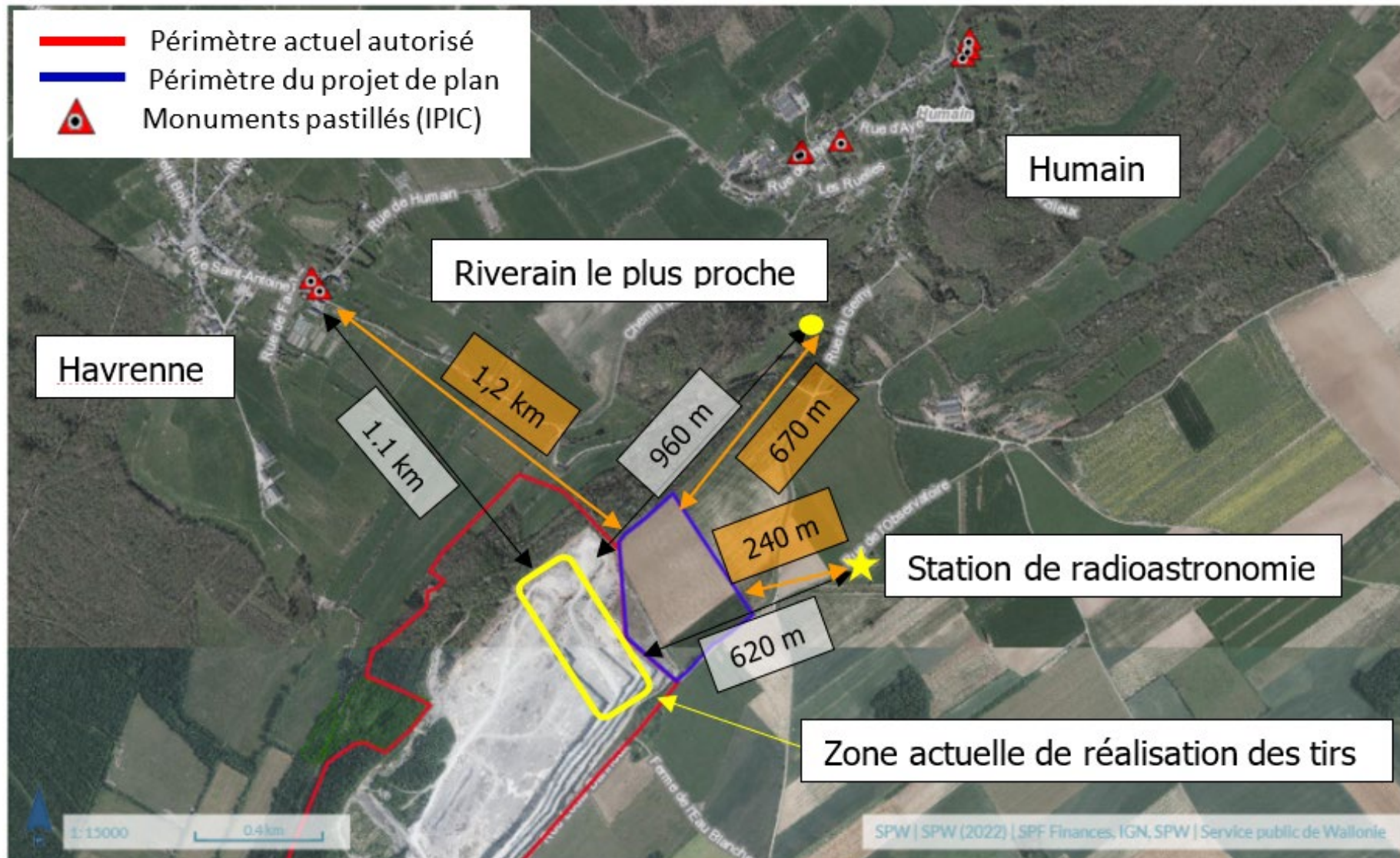


Pas de changement



Contraintes, potentialités et effets

Vibrations/tirs de mines



Contraintes, potentialités et effets

Vibrations/tirs de mines

- Réduction des distances, rapprochement du village de Humain et de la station de radioastronomie
 - Etude de 2015 : pas de conséquence directe ou détectable sur les instruments de mesure
- Même modalités de réalisation des tirs (tonnage abattu, plage horaires...)
 - ➡ **Impact faible si adaptation des paramètres des tirs**

Recommandations :

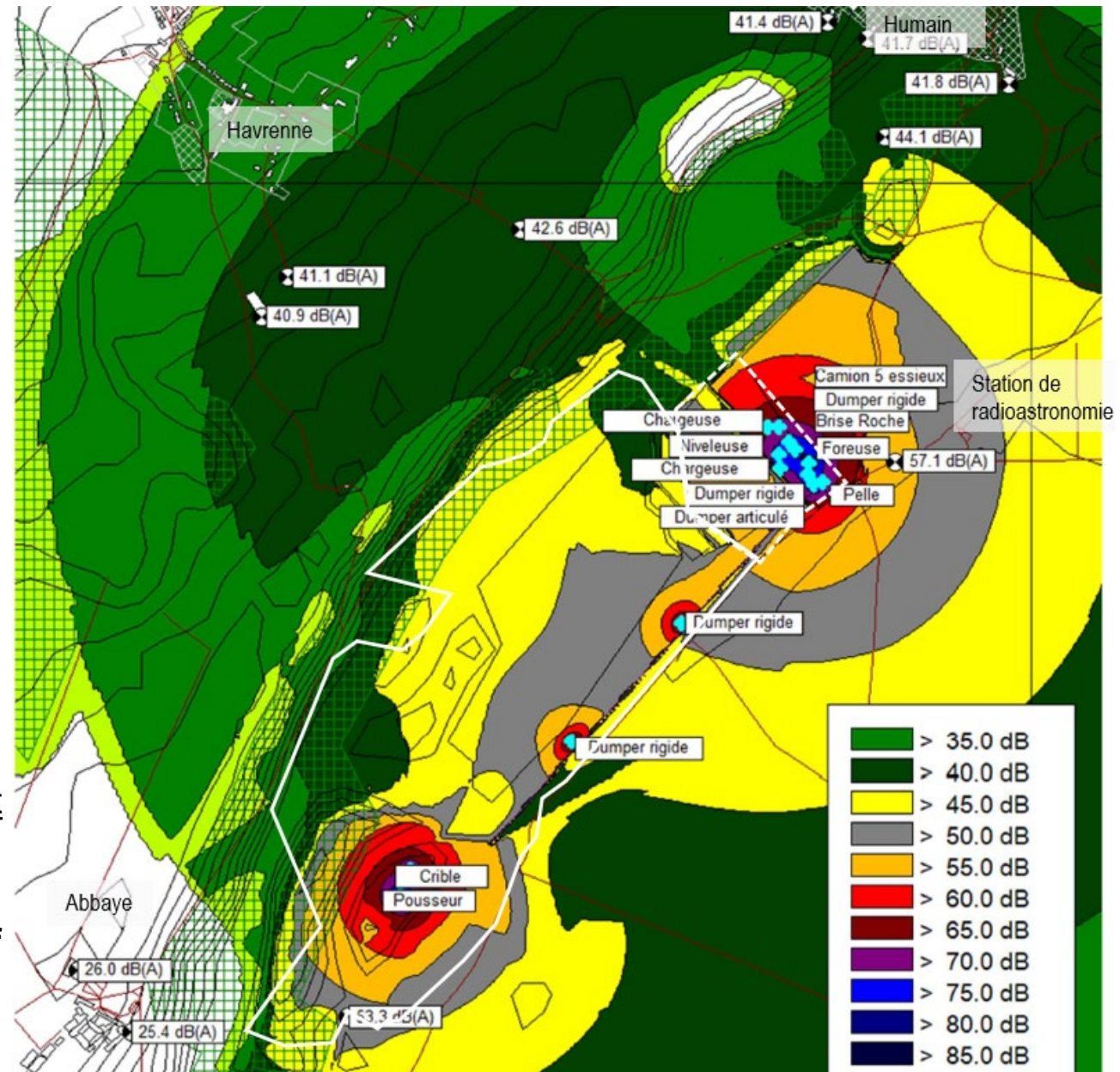
- ☐ Réaliser un monitoring systématique au droit de la station de radioastronomie et du riverain le plus proche afin d'acquérir davantage de données ;
- ☐ Utiliser la loi de propagation et adapter les paramètres du tir (charge unitaire) pour garantir le respect des seuils établis par la norme (DIN 4150).

Contraintes, potentialités et effets

Bruit

- Campagne de mesures longue durée et modélisation acoustique réalisées
- 3 phases d'exploitation prévues, 3 scénarii modélisés par phase
- Présentation du worst-case : engins au plus proche de la station de radioastronomie, fonctionnement simultané de tous les engins
- Augmentation des niveaux sonores vers Humain et la station de radioastronomie
- Diminution pour l'Abbaye
- Toutes les valeurs limites sont respectées pour toutes les périodes

➡ **Pas d'impact significatif**



Contraintes, potentialités et effets

Air et climat

- Rapprochement de la station de radioastronomie (étude de 2015 -> pas d'impact)
- Moyens d'abattement des poussières maintenus
- Poussières sédimentables : valeurs très faibles
- Attention à porter lors des travaux de découverte

➡ Pas d'impact significatif

Recommandations :

- ☐ Eviter les travaux de découverte lors des périodes de fort vent et les périodes très sèches, réduire la vitesse des engins et prévoir de l'arrosage complémentaire lors de cette phase;
- ☐ Prévoir de l'arrosage des pistes et sur la route reliant l'usine dès que nécessaire.

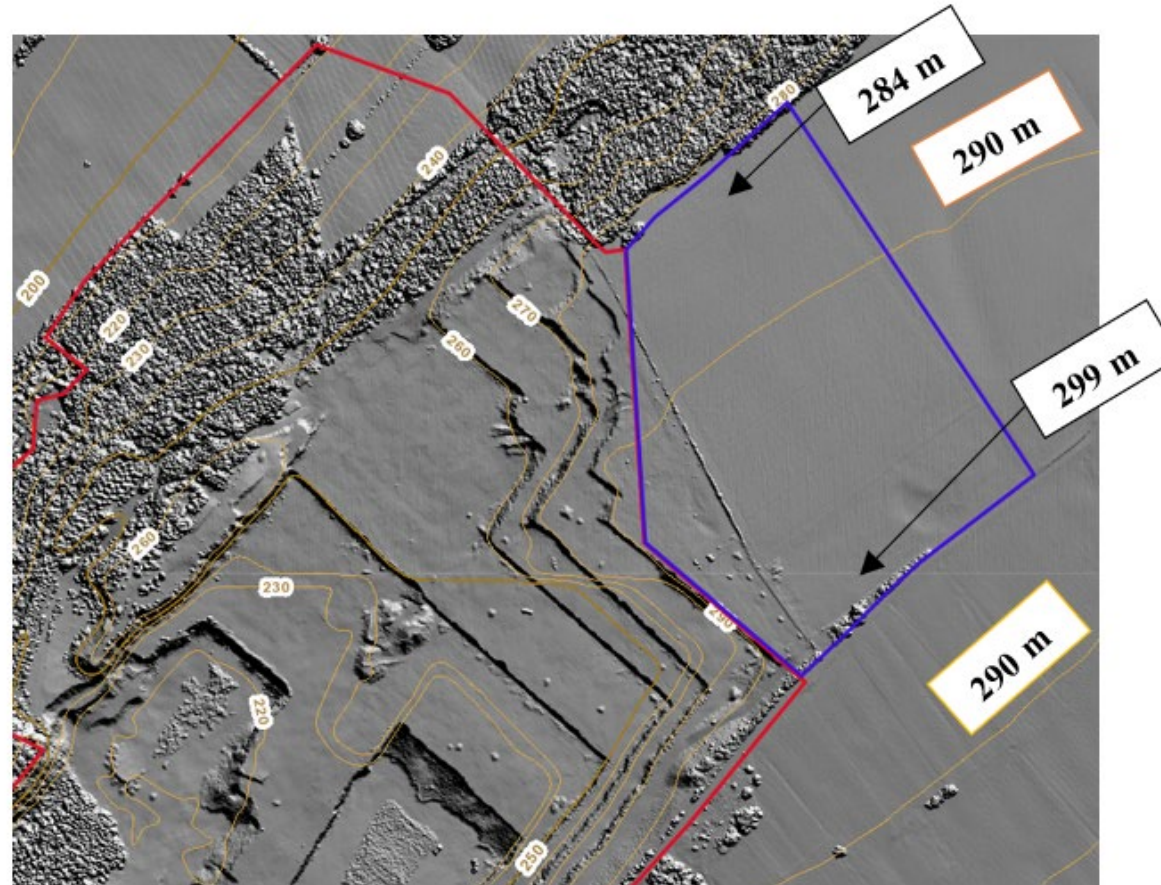


Contraintes, potentialités et effets

Sol

- Relief calme à proximité d'une ligne de crête
- Processus de ruissellement négligeable -> infiltration
- Terres de qualité agricole médiocre à moyenne (cultures céréalières maïs/froment)

➡ **Pas d'impact significatif**



Contraintes, potentialités et effets

Sous-sol

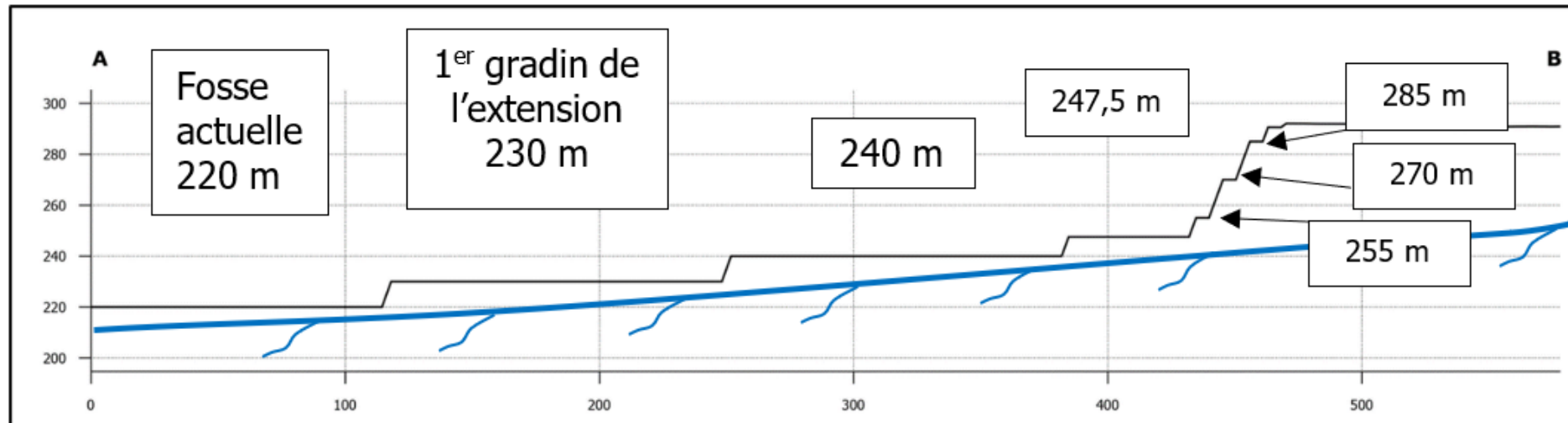
- 14,61 ha pour l'extraction du calcaire (prolongement confirmé par modélisation géologique)
- Exploitation dans le prolongement de l'existante -> pas d'effets supplémentaires
- Un peu moins de 15 ans de réserves (13.213 kt de roches valorisables au rythme de production de 900 kt/an)

Utilisation pierre extraite à la Boverie		2030-2043/2044 valeurs moyennes (tonnes/an)	2030-2043/2044 (%)	
Extraction	Brut d'extraction	1.166.000	100,0%	100,0%
	Brut abattage variation stocks	0	0,0%	0,0%
Déchets d'extraction	Découverte	14.286	1,2%	23,8%
	Stériles d'exploitation	187.000	16,0%	
	Boue de lavage	76.145	6,5%	
Calcaires impurs	Calcschistes	22.857	2,0%	5,6%
	Pierre noire	41.857	3,6%	
Calcaires purs	Calcaires purs broyés	200.000	17,2%	70,7%
	Pierre à four	597.675	51,3%	
	Calcaire concassé (vers autres sites et stocks)	26.180	2,2%	

Contraintes, potentialités et effets

Hydrogéologie/hydrologie

- Poursuite de l'exploitation en gradins
- Exploitation au-dessus du niveau supérieur de la nappe en permanence -> aucun pompage d'exhaure
- Roche mise à nue -> augmentation de la recharge de la nappe entre +3,3% et +6,1%
- Augmentation des débits à la galerie de Tridaine
- Données piézométriques sur plus de 10 ans (hormis 2 nouveaux piézo implantés en 2021 en bordure de l'extension projetée)
- Modélisation hydrogéologique en parallèle
- Adaptation de la configuration du fond de fosse -> fond de fosse rehaussé en gradins (actuel 220m)



Hydrogéologie/hydrologie

- Qualité de l'eau : zone d'alimentation de la galerie de Tridaine (alimente la ville de Rochefort + l'Abbaye pour la fabrication de la bière)
- Exploitation au-dessus du niveau supérieur de la nappe en permanence : aucune interaction
- Contrôles qualité réguliers (par Lhoist et l'Abbaye)
- Aucune pollution détectée depuis 1956
- Paramètres constants malgré la réduction de l'épaisseur de la zone non-saturée
- Aucun stockage de produits dangereux ni déchets
- Personnel formé en cas d'accident/kits anti-pollution dans tous les engins
- Ravitaillement sur dalle sauf engins à chenilles -> procédure existante
- Eaux usées des locaux sociaux : mini-station d'épuration avec rejet hors zone d'alimentation de la nappe

 **Pas d'impact significatif**

Recommandations :

- ☐ Maintenir le monitoring (qualité + piézométrie)
- ☐ Suivre, lors du ravitaillement des engins sur chenilles, la procédure permettant d'empêcher de façon préventive, tout écoulement d'hydrocarbures en fond de fosse.

Milieu nature/Faune et flore

- Pas de risque pour l'avifaune si respect de la période de nidification
- Suppression d'une pelouse calcaire présentant un intérêt pour la biodiversité (2ha) avec destruction potentielle d'une espèce protégée (Ophrys Frelon)
- Réaménagement envisagé similaire à l'actuel -> extension du projet Life in Quarries
- **Incidences résiduelles négligeables, aucune alternative à prévoir**

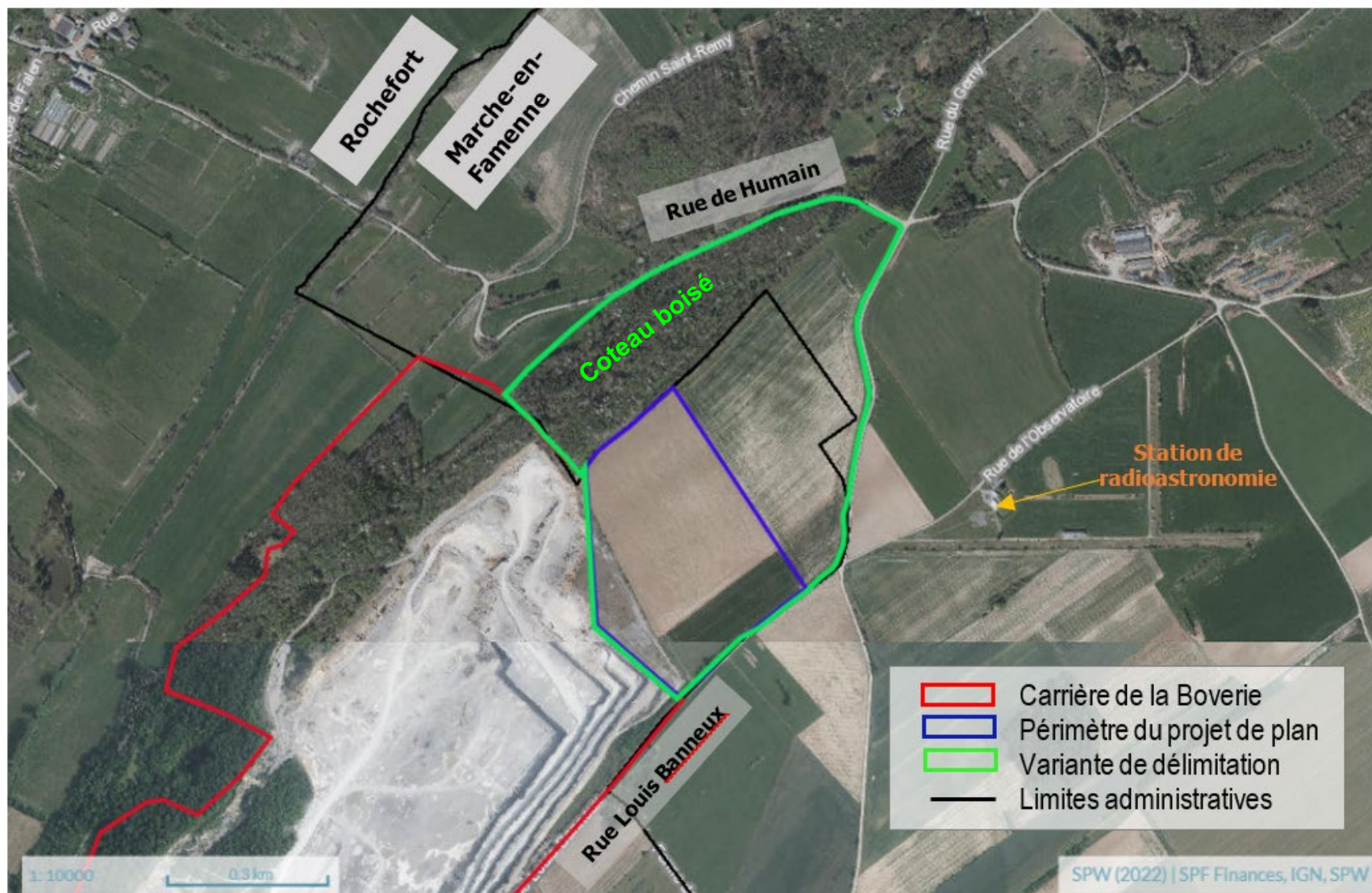
Recommandations :

- ☐ Effectuer l'avancée de l'exploitation dans la zone d'extension en dehors de la période de reproduction et de nidification de l'avifaune (avril à septembre).
- ☐ Restaurer une superficie équivalente à la zone de pelouse calcaire supprimée ;
- ☐ Prévoir un relevé en période de floraison de l'Ophrys frelon afin de confirmer ou non sa présence et de prévoir la demande de dérogation associée et les mesures de préservation (translocation) le cas échéant.

Variante de délimitation

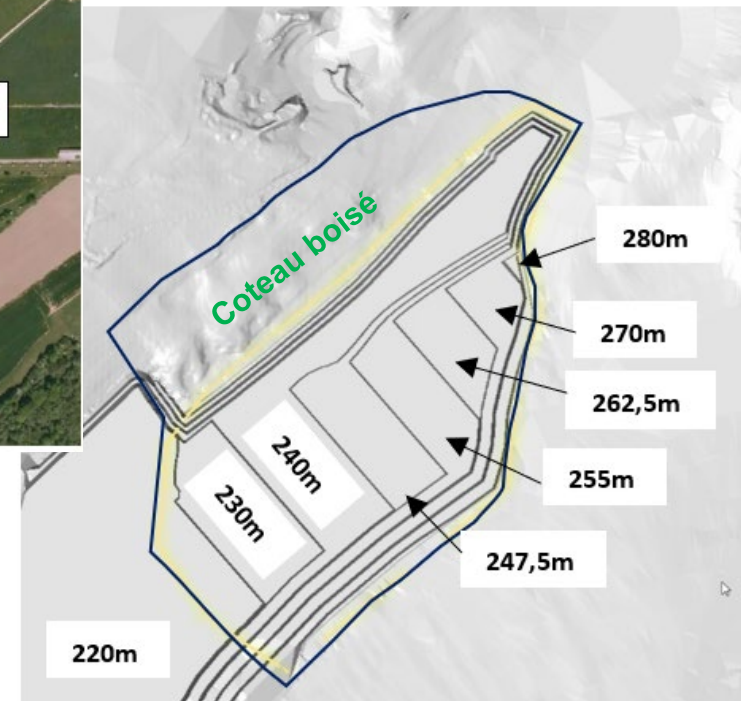
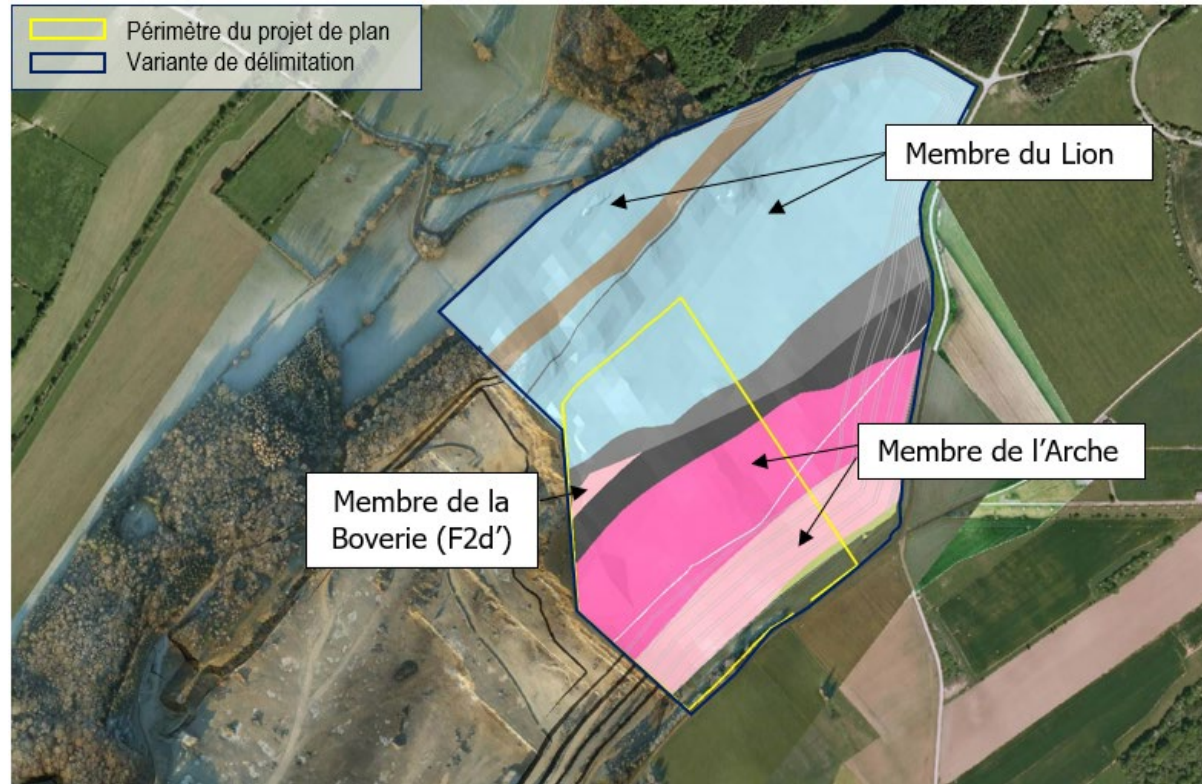
Localisation : Rochefort et Marche-en-Famenne

Superficie : 41,4 ha



Variante de délimitation

Très haute teneur en carbonate de calcium pour les 3 formations qui se poursuivent au-delà du périmètre du projet de plan -> cœur de l'activité de Lhoist pour la production de chaux



Variante de délimitation

▪ Points négatifs:

- Réduction du périmètre de réservation de la station de radioastronomie
- Avis négatif des scientifiques (craintes d'impacts potentiels sur les mesures réalisées) -> nécessité de confirmer par une analyse conjointe complémentaire (empoussiérage, interférences, vibrations...)
- Topographie, paysage, milieu naturel impactés en cas de destruction du coteau boisé (bois du Fal'hi)
- Perte de 27,2 ha de parcelles agricoles (contre 12,28 ha pour le projet initial) + 10,7 ha de forêt (en cas d'arasement du coteau boisé)

▪ Points positifs:

- Près de 35 ans de réserves (sans le coteau boisé : 26 ans/24 Mt de calcaire)
- Gisement de qualité (haute teneur) selon la carte géologique
- Exploitation possible sans recours à l'exhaure (fond de fosse en permanence au-dessus du niveau supérieur de la nappe aquifère) : implantation supplémentaire de piézomètres à prévoir
- Recharge de la nappe aquifère +6,7% à +12,6% (sans coteau boisé)
- Maintien des emplois pour la carrière et l'usine de On
- Pas d'impact en matière de biens matériels/patrimoine, de mobilité, d'hydrologie, d'acoustique, d'émissions dans l'air, de vibration (sous réserve de respecter les recommandations)
- Pas de compensation
- Rencontre des objectifs du SDT



Variante de délimitation hors coteau boisé (29,7 ha) : objectifs du SDT rencontrés, gestion optimale des ressources avec préservation du paysage, du milieu naturel, de la ressource en eau souterraine, en limitant au maximum les nuisances pour les riverains.

Recommandations principales

- ☐ Conserver le coteau boisé dans son intégralité;
- ☐ Lors de la demande de permis, prévoir une analyse conjointe complémentaire pour évaluer le risque de perturbations pour les activités de la station de radioastronomie;
- ☐ Implanter des piézomètres supplémentaires afin de suivre les fluctuations de la nappe aquifère au droit du périmètre de la variante.

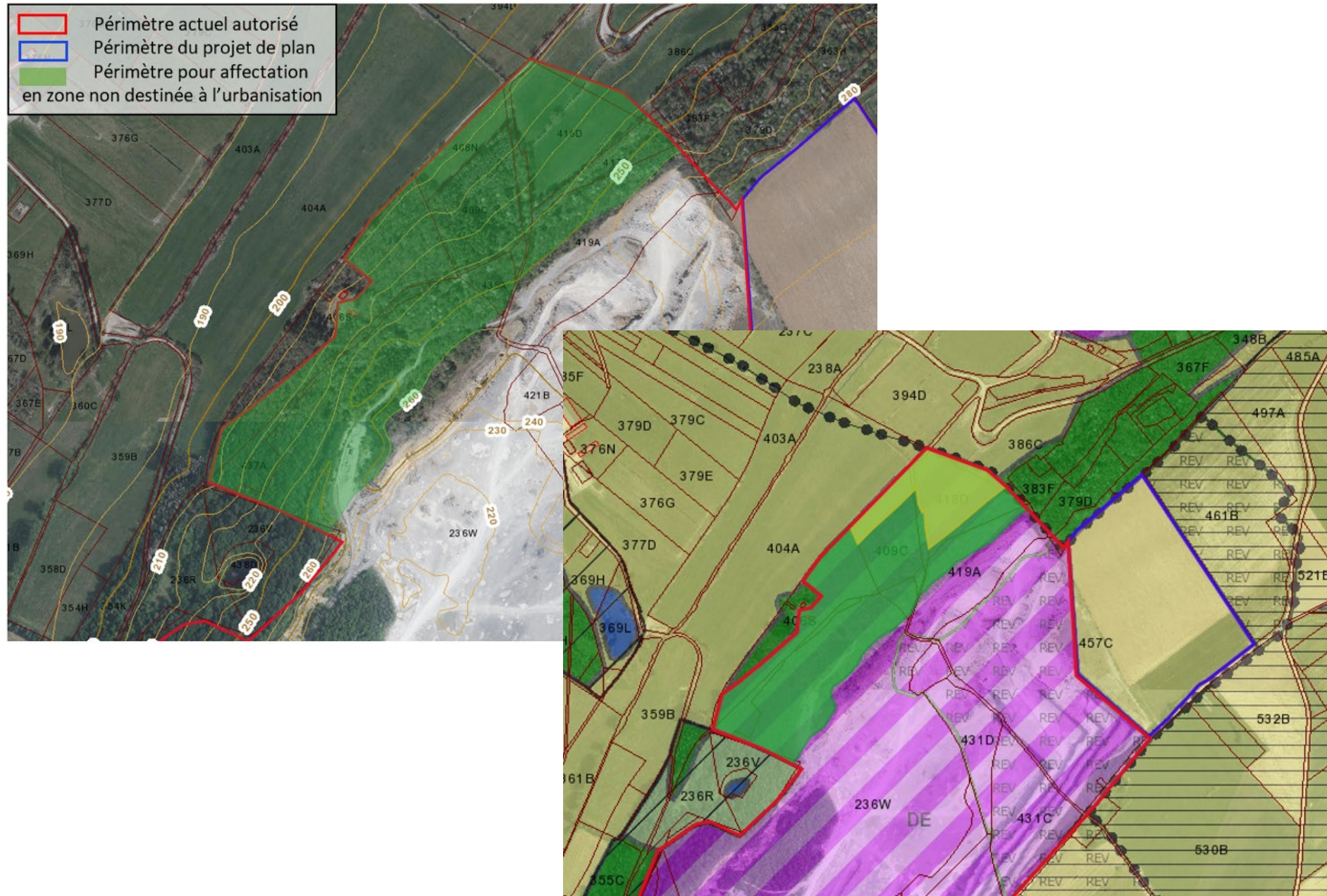
Analyse complémentaire demandée dans l'Arrêté

Arrêté du 08/03/2022, il est précisé « *qu'il conviendra d'analyser en particulier l'opportunité d'inscrire en zone forestière ou autre zone non destinée à l'urbanisation, le coteau boisé inscrit en ZDE longeant la bordure nord-ouest de la fosse d'extraction* ».

■ Points clés:

- Superficie totale de 17,2 ha
- Actuellement massifs boisés + activité de pâturage au NE
- Affectations proposées en adéquation avec la situation actuelle et les affectations limitrophes -> Retour à l'agriculture pour une superficie de 3,3 ha + 13,9 ha de zone forestière
- Maintien effectif des engagements de Lhoist avec conservation de cette zone sur le long terme
- Accord de principe du Groupe Lhoist

Analyse complémentaire demandée dans l'Arrêté



QUESTIONS - RÉPONSES

QUESTIONS - REPONSES



- ✓ Attendre le micro avant de prendre la parole
- ✓ Poser l'ensemble de ses questions en une fois
- ✓ Ne pas être trop long afin que tout le monde puisse avoir un temps de parole
- ✓ Rester dans le sujet de la réunion
- ✓ Pas de rédaction d'un procès-verbal officiel

CONSULTATION DU DOSSIER DU 03 FÉVRIER AU 29 MARS 2025



→ **ROCHEFORT**

- Service de Urbanisme/Environnement – Place Roi Albert 1er
 - Tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h
 - Un jour par semaine jusqu'à 20h
 - Sur rendez- vous les samedi matin et les après-midis
- Site internet dans la rubrique Actualités : <https://www.rochefort.be/actualites>

→ **MARCHE-EN-FAMENNE**

- Service de l'Urbanisme – Boulevard du Midi, 22
 - Tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 17h (le vendredi jusque 15h)
 - Sur rendez-vous
 - Un jour par semaine jusqu'à 20h, uniquement sur rendez-vous,
- Consultable sur le site internet dans la rubrique : <https://www.marche.be/administration/publications-communales/#>

Les Services de l'Urbanisme sont chargés de donner des explications sur le projet

RÉCLAMATIONS ET OBSERVATIONS PAR ÉCRIT



→ **ROCHEFORT**

- par courrier ordinaire à : Service de Urbanisme/Environnement - Place Roi Albert 1er, 1 – 5580 Rochefort
- par courrier électronique à : siegrid.jans@rochefort.be **ET** gwenael.delaite@rochefort.be
- remise au Service de l'Urbanisme de Rochefort – Place Roi Albert 1er, 1 – 5580 Rochefort

→ **MARCHE-EN-FAMENNE**

- par courrier ordinaire à : Boulevard du Midi, 22 – 6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à : urbanisme@marche.be
- remise au Service de l'Urbanisme de Marche-en-Famenne – Boulevard du Midi, 22 – 6900 Marche-en-Famenne

→ **ENVELOPPE OU COURRIER ÉLECTRONIQUE AVEC MENTION**

- « Rochefort, extension de la carrière de La Boverie / Révision du plan de secteur – Enquête publique »
- courrier ordinaire et électronique à dater et signer

RÉCLAMATIONS ET OBSERVATIONS ORALES



→ **ROCHEFORT**

- sur rendez-vous au Service de Urbanisme
- le dernier jour lors de la séance de clôture de l'enquête – 19 mars 2025 à 11h

→ **MARCHE-EN-FAMENNE**

- sur rendez-vous au Service de Urbanisme
- le dernier jour lors de la séance de clôture de l'enquête – 19 mars 2025 à 11h

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA SÉANCE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Les collèges communaux de Rochefort et Marche-en-Famenne

- dressent chacun un procès-verbal (dans les 5 jours)
- transmettent chacun au Gouvernement Wallon (dans les 45 jours)
 - les courriers / mails / réclamations orales
 - leur procès-verbal

Le conseil communal de Rochefort

- transmet son avis au Gouvernement Wallon (dans les 45 jours)

MOT DE CLÔTURE DE LA SESSION